



MAIRIE DE VIANE
81530 VIANE

Arrêté de circulation alternée Réalisation de double écluses sur la RD 81 Route de Lacaune en agglomération

Le maire de la commune de Viane,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune et du Département ;

VU le projet de réalisation d'écluses à l'entrée de Viane par la commune de Viane pour réduire la vitesse des véhicules,

Vu la permission de voirie délivrée le 18 Janvier 2024 par le Département et la réglementation de la circulation sur la RD 81 ,

Vu la demande de l'entreprise GARENC, sise à Lacaune, représentée par M. Dimitri CALAS,

Considérant que les travaux débuteront le 19 février 2024 pour une durée de 15 jours,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

Vu l'intérêt général ;

ARRÊTE

Article 1 La circulation des véhicules sera alternée sur la voie suivante : RD 81, Route de Lacaune, commune de Viane à partir du 19 février, pour une durée de 15 jours à l'entrée de Viane.

Article 2 Pendant cette période, une seule voie de circulation sera maintenue avec un sens de circulation alternée, régulée par des feux tricolores. La vitesse sera limitée à 30 Km/h sur le lieu des travaux.

Article 3 Pendant cette même période, le stationnement des véhicules sera interdit sur le lieu des travaux pour tout véhicule ou engin n'appartenant pas à l'entreprise réalisant les travaux.

Article 4 L'entreprise GARENC est chargée de l'implantation de la signalisation et des feux tricolores pour gérer la régulation de la circulation pendant les travaux.

Article 5 : Suivant l'avis favorable du Conseil Départemental en date du 19 février 2024, s'agissant d'une route départementale, et les travaux ayant lieu en agglomération.

Article 6 : Ampliation à :

M. le Commandant de gendarmerie de LACAUNE

M. le Chef des Sapeurs-Pompiers de Lacaune

M. Le Président du Département

Viane, le 19 février 2024

Le Maire

Denis MAITRE